

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le 14 mars 2024 à 20 heures 0 minute ,

les membres de l'ASL "LE BALCON DE LA BURTHE ASL", sise à FLOIRAC, LE BALCON DE LA BURTHE ASLRUE DES VIGNES , se sont réunis en Assemblée Générale salle de réunion (1er étage) Maison du Sport et de la Culture 4 avenue Camille Pelletan 33270 FLOIRAC, sur convocation régulière adressée à tous les membres, par le Président du Syndicat de l'ASL, conformément aux dispositions des Statuts de l'ASL.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, par tous les membres présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

Le Président de séance a constaté, d'après la feuille de présence tenue à l'entrée de la salle de réunion et certifiée exacte par les membres du bureau, que 20 membres sur 59 étaient présents ou représentés, totalisant entre eux 20 voix sur 59.

Les Membres ci-après, absents ou n'ayant pas remis de pouvoir, n'ont pas pris part aux votes : AMIEL - AGUESSY (1) AUBAIN Aurélie Jonathan (1) BAGILET et LAFON (1) BAQUERIN Cécilia CHAKIR Elias (1)

BARRE Simon NGUYEN Phuong-Tao (1) BELLUNE Indivision (1) BERBAR Toufik JACQUEME Hannah (1) BIEN APPART' (1)

BOUCHAUD Marie Hélène (1) BROUCAS Nathalie et Philippe (1) BRUNET François JAUBERT Ingrid (1) CHAPEYROU NADAL Jeanine (1)

DARRIET Danielle (1) DOSSAR Aabdou et Natachat (1) ETCHEBARNE Florelle LESCURE Flavien (1) EYILI Fatih (1)

FARGES Michèle (1) FONDIN Benoît (1) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire (1) GEMBERT GOUFFY INDIVISION (1)

GOURSOLLE Isabelle (1) GUERNALEC Sandy (1) LABORDE Josiane (1) LAGRANGE Murielle et Vincent (1)

LAMARQUE Pascale (1) LAURIER Eric (1) LAVOIE Nadine et Philippe (1) LOY Alain et Christine (1)

MALLET Aymeric (1) MALLET Jean Claude (1) MICHAU Bertrand (1) MOREAU et VOEGTLIN (1)

OCANA Frédéric (1) PAULO Robert Antonia (1) PERROT Jean Jacques (1) ROHART Jean Daniel (1)

SABATHE Muriel (1) SERAIL CORBIERE Karine (1) VIALA Alexandre (1) soit un total de 39 voix.

Récapitulatif des présents et représentés :

	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Sont arrivés au cours de l'assemblée : REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise (à 20:25, résolution 5)

Un exemplaire des Statuts, la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des Membres représentés par mandataires, ont été mis à la disposition de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale étant régulièrement constituée et en mesure de prendre des décisions valables il a été procédé au vote des résolutions suivantes :

Résolution N° 1 : Election du Président de Séance (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme THIRIET, en qualité de Présidente de séance»

Récapitulatif des votants :

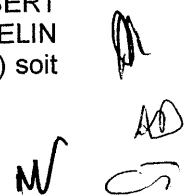
	Présents	Absents	Total
Membres	19	40	59
Tantièmes	19	40	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 19 membres présents ou représentés totalisant ensemble 19 voix



CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 2 : Election d'un Scrutateur (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme DAILLAU, en qualité de Scrutateur»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	19	40	59
Tantièmes	19	40	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 19 membres présents ou représentés totalisant ensemble 19 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 3 : Election d'un Scrutateur (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mr VESCHAMBRE, en qualité de Scrutateur»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	19	40	59
Tantièmes	19	40	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 19 membres présents ou représentés totalisant ensemble 19 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 4 : Election d'un Secrétaire de séance (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne la Sté AQUIGESTION, en qualité de Secrétaire de séance»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	19	40	59
Tantièmes	19	40	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 19 membres présents ou représentés totalisant ensemble 19 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 5 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/23 (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'Assemblée Générale approuve, sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice du 01/01/22 au 31/12/22, comptes qui ont été adressés à chaque membre de l'ASL, s'élevant à 8.122,54 € T.T.C.»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 20 membres présents ou représentés totalisant ensemble 20 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 6 : Quitus au Syndicat (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale donne quitus au Syndicat pour sa gestion de l'exercice arrêté au 31/12/23»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 20 membres présents ou représentés totalisant ensemble 20 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 7 : Constitution d'un fonds de réserve travaux pour financement de futurs travaux (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale décide de constituer un fonds de réserve travaux pour le financement de futurs travaux qui seront préalablement soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le montant versé restera acquis à l'ASL et la quote-part versée par le membre de l'ASL ne sera pas restituable lors de la vente du bien immobilier.

Pour l'exercice 2023, l'assemblée générale fixe la dotation au fonds de réserve travaux à la somme de 467.86€ qui sera appelée suivant les modalités suivantes : un appel de fonds à la date du 01/04/24

Récapitulatif des votants :

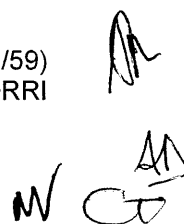
	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI



Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 20 membres présents ou représentés totalisant ensemble 20 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 8 : Décision annulation de l'appel de fonds travaux du 01/07/24 voté lors de l'assemblée du 20/03/23 résolution N°11 (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du Gestionnaire de l'ASL et du Comité Syndical, décide d'annuler l'appel de fonds exceptionnel de travaux prévu au 01/07/24 pour un montant de 1/5ème de la dépense des travaux de remise en état de la voirie de la parcelle BD64, son financement étant rendu possible par la détention du solde de travaux réseau de 2014»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 20 membres présents ou représentés totalisant ensemble 20 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 9 : Désignation d'un Gestionnaire de l'ASL (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'Assemblée générale désigne comme Gestionnaire de l'ASL, la Société AQUIGESTION pour une durée de 12 mois. La mission du Gestionnaire de l'ASL débutera le 12/03/24 pour se terminer le 13/03/25. La mission, les honoraires et les modalités de gestion du Gestionnaire de l'ASL seront ceux définis dans le contrat joint à la convocation à la présente assemblée qu'elle accepte en l'état. Mandat est donné au Président de séance pour la signature du contrat du Gestionnaire de l'ASL adopté au cours de la présente réunion»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) .MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 20 membres présents ou représentés totalisant ensemble 20 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 10 : Approbation du Budget prévisionnel de l'exercice à clore au 31/12/24 (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel détaillé par postes de dépenses, joint à la convocation de l'assemblée générale, pour l'exercice du 01/01/24 au 31/12/24 s'élevant à la somme

Handwritten signatures and initials:
RA
W CT

de 8.590,40 € T.T.C. et sera appelé par provisions trimestrielles exigibles le 1er jour de la période fixée comme suit : 1er trimestre : 01/01/24 - 2ème trimestre : 01/04/24 - 3ème trimestre : 01/07/24 - 4ème trimestre : 01/10/24. L'assemblée générale autorise le gestionnaire à procéder à l'appel de fonds du 1er trimestre 2025 à la date du 01/01/25, sur les bases du montant du budget annuel de l'exercice 2024»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 20 membres présents ou représentés totalisant ensemble 20 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 11 : Approbation de travaux d'abattage du chêne situé près du transformateur électrique (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Syndical :

- décide d'effectuer des travaux d'abattage du chêne situé près du transformateur électrique
- donne mandat au Comité syndical d'étudier plusieurs propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 2.200 € T.T.C
- décide que la dépense sera financée comme suit : 1.080€ au titre des dépenses prévues au budget 2024 et le solde soit la somme maximum de 1.120€, imputée sur le fonds de réserve travaux»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	20	39	59
Tantièmes	20	39	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 20 membres présents ou représentés totalisant ensemble 20 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant inscrit à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21:10

Le présent procès verbal est signé par le Président qui rappelle à l'Assemblée Générale qu'il sera notifié aux membres défaillants ou opposants dans les conditions prévues par les Statuts

Le Scrutateur

Le Président

Le Secrétaire

